

COMMUNE DE LA PESSE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 AVRIL 2014

Membres présents :

Jean-Yves COMBY, Dominique GRECARD, Michèle GRECARD, Yvan GROSREY, Marie-Anne LE METAYER, Claude MERCIER, Francis MORICHEAU, Michelle PLOCKI, Régine PONCET, Benjamin SEVESSAND, Joël VUAILLAT

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Néant.

Membre(s) excusé(s) sans pouvoir :

Néant.

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :

Néant.

M. le Maire ouvre la séance à 19h en présence du conseil municipal au complet. Il excuse Mme PERRIN, secrétaire de mairie, actuellement malade.

Secrétaire de séance :

Claude MERCIER – Adopté à l'unanimité.

En **introduction**, Francis MORICHEAU précise deux questions diverses qui seront abordées en fin de séance :

- Approche des 3 taxes (habitation, foncier bâti et foncier non-bâti) qui devront être votées lors du prochain conseil municipal du 11 avril.
- Salon Aménagement Montagne

1) Approbation du dernier PV : Le PV modifié du conseil municipal du 29 mars est adopté à l'unanimité.

2) Election des membres des commissions internes:

Les élus du conseil municipal qui se sont portés candidats à l'élection des membres de commissions ont tous été élus à l'unanimité.

L'annexe 1 rend compte nominativement de la composition des commissions.

Les commissions aménagement environnement et aménagement urbanisme fusionneront selon nécessité dans leur fonctionnement.

Une réflexion sera menée au sein du conseil municipal pour mettre en place un CCAS en 2015.

3) Election des membres des commissions externes :

Les élus du conseil municipal qui se sont portés candidats à l'élection des membres de commissions ont tous été élus à l'unanimité.

L'annexe 2 rend compte nominativement de la composition des commissions.

La composition de la CCID (commission communale des impôts directs) sera examinée lors des réunions maire-adjoints avant le 30 avril 2014.

Claude MERCIER fait part de son souhait d'épauler Michelle PLOCKI lors de l'élaboration du plan de Sauvegarde Communal.

4) Délégation donnée au Maire :

Francis MORICHEAU rappelle les textes qui régissent ce point et propose de reconduire la délégation de pouvoir votée par le précédent conseil. Celle-ci comprend 9 points distincts sur lesquels le Maire peut agir sans l'approbation antérieure du Conseil Municipal.

Il rappelle que cette délégation peut être soumise à un nouvel examen durant le mandat.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation donnée au Maire.

Un vote à l'unanimité confirme cette délégation de pouvoir. Une délibération sera prise pour la valider.

Délégations données aux 3 conseillers délégués :

- à Joël VUAILLAT : finances et travaux
- A Michelle PLOCKI : finances et communication
- A Benjamin SEVESSAND : animation locale, sport et jeunesse

5) Indemnités du Maire et des élus :

Francis MORICHEAU rappelle les textes qui régissent ce point et propose de prolonger l'existant. Les indemnités versées aux élus de la commune de La Pesse sont conformes au barème du code général des collectivités territoriales : articles L 2123-23 et L2123-24.

Indemnité mensuelle pour le Maire soit 17 % du barème à taux plein.

Indemnité mensuelle pour les adjoints soit 6,60 % du barème.

Le précédent Conseil Municipal avait choisi de répartir également le total des indemnités d'adjoints entre les conseillers adjoints et délégués. Les 5 élus bénéficieront du régime indemnitaire partageant à parts égales l'équivalent des droits ouverts à 3 adjoints.

Un vote à l'unanimité confirme ce mode d'indemnisation. Une délibération sera prise pour le valider.

Le principe choisi par le précédent conseil municipal pour défrayer les déplacements des conseillers est rappelé :

- Les déplacements dans l'arrondissement de St Claude ne sont pas défrayés.
- Les déplacements hors de l'arrondissement sont défrayés selon le barème kilométrique en vigueur.
- Les repas et nuitées sont défrayés.

Il est remarqué que d'autres critères pourraient être pris en compte : fréquence des déplacements, indemnisation au titre d'adjoint ou de délégué.

Ce point fera l'objet d'une proposition de modification éventuelle de la commission finances.

Questions diverses :

Approche des trois taxes à voter pour l'exercice 2014 : C'est l'administration fiscale qui fixe la base d'imposition, rappelle les différents taux appliqués en 2013 et charge la commune de faire évoluer ou non ces taux pour l'année 2014..

- Le taux d'augmentation des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non-bâti sera soumis au vote des conseillers municipaux lors de la séance du 11 avril. Afin de nourrir la réflexion de chacun, les enjeux et effets d'une augmentation sont exposés.

	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non-bâti
Base retenue par l'administration fiscale en 2014	454 000	327 000	75 100
Taux retenu par l'administration fiscale en 2013	13,46%	25,28 %	34,37 %
Produit total de la taxe pour la commune (en euros) à taux constant	61 108,40	82665,60	25 811,87

La politique de la commune est d'augmenter le taux d'un montant égal ou supérieur à l'inflation.

Pour 2013, l'INSEE a fixé l'inflation à 0,9 %. Francis MORICHEAU propose une simulation de l'augmentation du taux :

Une augmentation de 0,5 % augmente le produit de la taxe de 812,59 euros.

Une augmentation de 2% augmente le produit de la taxe de 3379,48 euros.

Ces sommes représentent peu par rapport au budget communal total. Leur importance est néanmoins relative au regard de leur affectation.

Au vu des chiffres d'augmentation ci-dessus, le Conseil Municipal aura à faire un choix politique.

La mise en évidence de ces éléments et considérations complètera la présentation du budget.

Salon Aménagement Montagne (SAM).

Benjamin SEVESSAND informe les conseillers qu'il se rendra au SAM le mercredi 23 avril. Il dispose de 2 places et d'invitations. L'ENJ organise également un bus pour se rendre à Grenoble le vendredi 25 avril. Francis MORICHEAU, Jean-Yves COMBY et Claude MERCIER sont inscrits.

- Lecture de courriers :

Francis MORICHEAU donne lecture le conseil de plusieurs courriers reçus en mairie :

- Une matinale de la Prévention est organisée lundi 14 avril à la salle WITCHY de St CLAUDE.

- M. LAHAUT, Président de la Communauté de Communes, remercie les personnels techniques de La Pesse pour leur implication dans l'organisation des championnats de France de ski à LAJOUX les 22 et 23 mars.

- La mairie des Moussières met à disposition son PLU sur lequel la commune de La Pesse, en tant que commune limitrophe, doit légalement émettre un avis. Une non-réponse avant le 17 juin 2014 sera considérée comme un avis favorable. Benjamin SEVESSAND étudie le document.

- Le courrier du DASEN du Jura, M. MILVILLE, informant le SIVOS LA PESSE/ LES BOUCHOUX de son intention de supprimer définitivement le 4ème poste est lu et commenté.

- Un courrier de l'association des maires ruraux de France (AMRF) fait part de sa proposition au conseil de désigner un membre comme grand électeur. Aucun conseiller n'est intéressé.
- Le PV de l'assemblée générale de la copropriété est disponible et remis au président de la commission concernée.
- ERDF informe de son intention d'effectuer des travaux de renforcement de ligne entre l'EMBOSSIEUX et l'EMBOUTEILLEUX.
- Des travaux de renouvellement de couches de roulement sont prévus entre la caserne des pompiers et les DARAPPES. Un rendez-vous avec M. BOY du CTRD de Saint Claude est prévu le 16 avril afin d'évoquer ces travaux et d'éventuelles modifications.

Prochain conseil municipal : La date du prochain conseil est fixée **au mardi 13 mai à 19h précises.**

La séance est levée à 23H